



Mairie de VULBENS
Haute-Savoie

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal mercredi 16 décembre 2015

Membres présents : Frédéric BUDAN, Gilles DEGENEVE, Frédérique GUILLET, Gérard FORAY, Floriane MUHLEMATTER, Florent BENOIT, Sylvie MELCONIAN, Sylvie RINALDI, Franck SAUTIER, Micheline BAROZIER, Daniel ZUABONI, Monique AVANTHAY, Caroline BILLOT, Fabrice DOMERGUE

Excusés : Emma PARENT

Monsieur le Maire rend hommage à Anne-Marie VALUE, ATSEM au SI PAYS DU VUACHE durant plus de 30 ans, au service des enfants de Chevrier et Vulbens, qui s'est éteinte brusquement à 64 ans, alors qu'elle profitait depuis peu d'une retraite méritée. Le Conseil a une pensée émue pour son mari, ses filles et sa famille à qui un être cher vient d'être retiré et leur souhaite tout le courage possible pour affronter cette épreuve.

1. Désignation du secrétaire de séance

Monique AVANTHAY est désignée en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu

Le compte rendu de la séance du 25 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

3. Redevance pour occupation du domaine public (RODP)

Chantiers provisoires

M. le Maire informe les membres du Conseil fait part de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2014 permettant d'escompter dès 2015 à la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

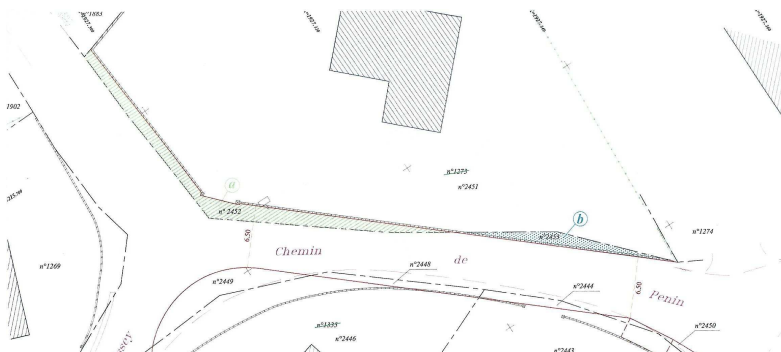
Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

4. Echange de terrain Commune de VULBENS / M. Mme DEBULLE

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement pour mise en sécurité du carrefour chemin de Penin. Des échanges de terrains sont nécessaires avec les familles Ansel, Debulle et Zuaboni pour mener à bien ce projet et régulariser l'emprise de la voirie communale.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à la régularisation de l'emprise de la voirie publique sur la propriété DEBULLE et d'y réintégrer en contre partie une portion de terrain communal. Le projet est le suivant :

M. DEBULLE Didier → Commune de Vulbens			Commune de Vulbens → M. DEBULLE Didier		
Teinte	Désignation	Surface	Teinte	Désignation	Surface
	a n°2452	54 m ²		b n°2453	18 m ²



Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'échange de terrain décrit au plan ci-joint

Indique que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la commune de VULBENS

Autorise le Maire à signer l'acte d'échange

5. Echange de terrain Commune de VULBENS / M. Mme ZUABONI

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement pour mise en sécurité du carrefour chemin de Penin. Des échanges de terrains sont nécessaires avec les familles Ansel, Debulle et Zuaboni pour mener à bien ce projet et régulariser l'emprise de la voirie communale. La proposition d'échange de terrain avec M. Mme ZUABONI Fiorenzo est la suivante :

Ind. ZUABONI → Commune de Vulbens			Commune de Vulbens → Ind. ZUABONI		
Teinte	N° cadastre	Surface	Teinte	N° cadastre	Surface
	2441	24 m ²		2450	7 m ²
	2445	4 m ²		2449	35 m ²
	2444	9 m ²			
	2448	13 m ²			
	2447	3 m ²			
Total		53 m ²	Total		42 m ²

Au vu du document d'arpentage dressé par Monsieur DUPONT, géomètre expert, il convient de préciser que 42 m² objet de cet échange font partie du domaine public.

Conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie routière, il convient de constater que le déclassement préalablement nécessaire avant vente de ces 42 m² ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par cette voirie, puisqu'il s'agit de modifier le tracé du chemin de Penin qui reste dans les faits voie publique. Ainsi le déclassement est dispensé d'enquête publique.



Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de déclasser 42m² de domaine public tel qu'indiqué sur le plan ci-dessus

Approuve l'échange de terrain décrit au plan ci-joint

Indique que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la commune de VULBENS

Autorise le Maire à signer l'acte d'échange.

6. Demande de subvention FDDT / Conseil départemental 74

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter l'aide financière du Conseil départemental de la Haute-Savoie au titre du Fonds départemental de développement des territoires (FDDT) pour la rénovation du bâtiment de la Mairie, notamment pour sa mise en accessibilité et son aspect développement durable des énergies mises en œuvre.

Le projet prévoit en outre tous les réseaux ainsi que les plans pour la transformation en 5 appartements de tout ou partie du bâtiment, en fonction de l'avenir de notre commune.

Le budget prévisionnel fait apparaître le plan de financement suivant en HT :

Dépenses		Recettes	
Travaux	1 200 000 €	Fonds propres	400 300 €
Maîtrise d'œuvre :	200 000 €	Emprunt	700 000 €
Total	1 400 300 €	FDDT	300 000 €
		Total	1 400 300 €

Le montant des travaux est estimé en tranche haute mais devrait vraisemblablement s'établir à 1 000 000 € HT avec l'appel d'offres.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sollicite l'aide financière du CD74 au titre du FDDT à hauteur de 300 000 €.

7. Admission en non valeur d'une créance irrécouvrable

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande d'admission en non valeur d'une créance de 10,22 €, due par l'ancien syndic de copropriété du local de La Poste, dont les frais de poursuite seraient plus élevés que la créance elle-même.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Admet en non valeur la créance irrécouvrable de 10,22 € présentée par la Trésorerie de Saint Julien en Genevois

8. Décision budgétaire modificative n°8 et 9 / BP 2015

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide l'ouverture de crédits suivante :

		Dépenses	Recettes
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
61521	Terrains	- 11 €	
6451	Créances irrécouvrables	+ 11 €	
<u>INVESTISSEMENT</u>			
202	Frais études PLU	+ 3 050 €	
21538	Autres réseaux	+ 1 000 €	
2152	Installation de voirie	+ 6 183 €	
024	Produits de cessions		+ 10 233 €

9. Informations

- ✓ **Finances** : le Maire indique que, suite à une refonte plus juste de la liste des frontaliers par commune, le Conseil départemental a procédé à une nouvelle répartition des fonds genevois. Si certaines communes, comme Gaillard, y ont beaucoup perdu, la commune de VULBENS se maintient avec 389 frontaliers, contre 401 en 2014, avec une enveloppe qui augmente néanmoins de façon significative, grâce à un taux de change très favorable : le budget 2015 sera abondé de 493 308 € contre 401 482 en 2014.

- ✓ **Recours contentieux** : Monsieur FAURE vient de déposer un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Grenoble contre une déclaration préalable délivrée à sa voisine Mme BUISSIERE par la commune de Vulbens pour lui permettre de clôturer sa propriété.
- ✓ **Anniversaires** : Du 17 au 22 mai 2016, nous allons fêter les **20 ans du Centre ECLA** ainsi que les 20 ans de la chorale du Vuache. A cette occasion, nous baptiserons la salle de l'auditorium, afin qu'elle soit identifiée et identifiable partout et par tous, tout comme l'est l'Arande à Saint Julien par exemple.
Le SIPCV vient de fêter ses 25 ans : ce sera son dernier anniversaire sous ce nom puisqu'il est appelé à fusionner avec le SIAV au sein d'une structure nouvelle.
- ✓ **Communauté de communes du Genevois**
 - Une campagne d'information de la population sur la **couverture sociale**, notamment la CMU, va être lancée sur le territoire afin de permettre à chacun de connaître les possibilités qui s'offrent d'avoir une protection sociale. De nombreux dispositifs existent et il est anormal de trouver aujourd'hui des gens sans couverture des frais de santé.
 - Dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public du transport urbain et de la volonté de la CCG de mutualiser les **transports scolaire et urbain**, une étude va être menée pour une possible extension du bus à Vulbens, dans les plages horaires du transport scolaire.
 - La **commission eaux usées/eau potable** fait état de dysfonctionnements importants, notamment en terme de fuites sur les réseaux. Les actions nécessaires seront mises en place.
 - Suite à la consultation sur le nom du territoire, l'appellation retenue est : **Genevois, Haute-Savoie, naturellement.**
- ✓ Les comptes-rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV, du SIAV et du SIPCV sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune www.vulbens.fr (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG www.cc-genevois.fr.

La séance est levée à 22h00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 20 janvier 2016 à 19h30.

